

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme DARSAUT, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), MARQUEHOSSE (pouvoir à M. CARRERE), MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), M. DELTEIL (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LABORDE

24 – 15 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA RUE DES JACOBINS

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu les possibilités d'aides financières inscrites dans le programme d'aides de l'Agence de l'eau en vigueur, à hauteur de 50 %, dans le cadre du plan Eau (mesure 14), pour renforcer le volet d'économie d'eau de son programme, avec le lancement d'un appel à projets "renouvellement des canalisations d'eau potable",

Vu les tensions connues par la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne dans l'approvisionnement en eau potable de ses abonnés lors de la sécheresse 2022,

Vu l'arrêté préfectoral limitant les usages de l'eau potable sur son territoire dans ce cadre,

La régie des eaux d'Orthez/Sainte-Suzanne mène une politique de renouvellement de ses réseaux d'eau potable et procèdera au remplacement du réseau d'eau potable existant de la rue des Jacobins.

Considérant que les crédits dédiés à cette opération ont été inscrits au budget primitif de l'eau potable,

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 21 février 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au montage financier de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 27 février 2024

Et tous les membres présents ont signé

Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le